

# CODE DE DÉONTOLOGIE

## IDA FOUNDATION

À L'USAGE DES TIERS

© 2014 IDA

Changement par rapport à la version précédente (v1 dans M-Files) :  
§14 ajouter un lien vers la ligne d'assistance éthique



T a d h | X ^ \ | • q } / G A ~ ^ & c a ^ A } A C C O O F F I D E C C

## Table des matières

PRÉFACE .....	3
1. INTRODUCTION .....	4
2. PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	5
3. RELATIONS ENTRE LES PERSONNES.....	6
4. DROITS HUMAINS .....	7
5. ACTIVITÉS ET REGISTRES COMPTABLES .....	8
6. CONFLIT D'INTÉRÊTS .....	9
7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	10
8. CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES INFORMATIONS .....	11
9. LÉGISLATION RELATIVE AUX ENTENTES ET À LA CONCURRENCE .....	12
10. QUALITÉ DES PRODUITS ET DES SERVICES .....	13
11. ENVIRONNEMENT .....	14
12. BLANCHIMENT DE CAPITAUX.....	15
13. DOUANES ET CONTRÔLES DES ÉCHANGES COMMERCIAUX.....	16
14. SIGNALEMENT D'UNE VIOLATION .....	17

## PRÉFACE

Chers partenaires commerciaux,

Chez IDA, notre sens des responsabilités nous pousse à agir avec intégrité et à respecter tous ceux qui prennent part à notre réussite, à savoir nos clients, les membres de notre personnel, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux. Ce Code de déontologie à l'usage des tiers (ci-après « le Code de déontologie ») a été élaboré afin d'illustrer l'importance accordée par IDA Foundation en tant qu'organisation à ses relations avec les tiers.

Un code de déontologie est avant tout un ensemble de règles qui définissent les responsabilités d'une personne, d'une partie ou d'une organisation, ou les pratiques que celles-ci doivent adopter. Le présent Code de déontologie inclut des règles de conduite professionnelle et des orientations essentielles. Il reflète également la nature et les valeurs de notre organisation.

Pour nous, la transparence des informations relatives au respect des normes est essentielle. Nous vous faisons confiance pour agir de manière responsable et pour nous faire part de vos inquiétudes et de vos interrogations concernant l'éthique et le respect des normes. Nous respectons l'honnêteté de nos partenaires commerciaux qui expriment leurs préoccupations en toute bonne foi.

Nous jouons un rôle dans l'amélioration de la santé des personnes en acheminant des médicaments et des fournitures médicales abordables dans des pays à revenus faible et intermédiaire. C'est pour nous une grande responsabilité. Nous voulons créer un monde où chacun peut profiter de produits de santé de qualité. Notre façon de travailler est profondément influencée par notre motivation à mener à bien notre mission. Nous voulons que nos clients puissent nous faire confiance et que nos activités soient menées de manière honorable. Le présent Code de déontologie définit des règles générales que nous invitons nos partenaires commerciaux à respecter. Nous travaillons sans relâche à l'amélioration de nos pratiques au bénéfice de tous nos partenaires, et c'est pourquoi le présent code est appelé à évoluer.

Donnons vie à notre collaboration et agissons ensemble pour qu'IDA Foundation reste telle qu'elle est aujourd'hui, une organisation à but non lucratif respectable qui œuvre pour la santé.

Wendy Eggen

Directrice générale  
IDA Foundation

## 1. INTRODUCTION

Ce Code de déontologie définit les règles applicables aux pratiques commerciales de notre organisation et au comportement de chacun. Il décrit les attentes minimales et les règles définies par IDA Foundation afin de garantir que chacun agit avec intégrité et dans le respect de la législation. Le Code de déontologie n'aborde pas de manière exhaustive toutes les questions éthiques ou juridiques qui peuvent apparaître, ne reprend pas l'ensemble des lois, des règlements et des politiques qui s'appliquent aux activités d'IDA Foundation et de ses partenaires commerciaux, et ne donne pas de précisions sur une loi en particulier. Il ne saurait remplacer votre capacité de jugement raisonnable et votre bon sens. Le Code de déontologie a pour but d'offrir des orientations de portée générale. N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur chez IDA Foundation pour être accompagné et prendre les bonnes décisions.

Notre Code de déontologie s'applique à tous les partenaires commerciaux d'IDA Foundation : agents, distributeurs, fournisseurs, consultants, transitaires et autres prestataires de services. Il s'applique partout où IDA Foundation mène des activités, et doit être respecté par vos sous-traitants dès lors qu'ils participent aux activités d'IDA Foundation. Il est interdit d'avoir recours à une tierce partie ou à tout autre moyen dans le but de contourner l'application du présent Code de déontologie.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent ce Code de déontologie ainsi que l'ensemble des lois, des règlements et des dispositions applicables. En cas de conflit entre les dispositions du présent Code de déontologie et au droit applicable, le droit prévaut.

Toute négligence ou tout non-respect du droit ou du Code de déontologie entraînent de graves conséquences pour IDA Foundation et le partenaire commercial concerné. Une violation des dispositions peut entraîner l'annulation immédiate du contrat et le signalement du partenaire commercial fautif aux autorités compétentes.

Le présent Code de déontologie pourra être réexaminé. Dans ce cas, IDA Foundation en informe ses partenaires commerciaux, et c'est à eux qu'il revient de prendre connaissance des modifications apportées.

## 2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

IDA Foundation s'engage à promouvoir la culture de l'ouverture, qui permet à chacun de pouvoir soulever des questions et faire part de ses hésitations et de ses préoccupations concernant l'interprétation et le respect du présent Code de déontologie ; IDA Foundation attend de chacun qu'il fasse de même. Ne pas signaler une violation ne ferait qu'empirer la situation et ébranler la confiance instaurée.

Vous vous engagez à :

- prendre connaissance du Code de déontologie ;
- respecter la loi et le présent Code de déontologie ;
- agir en faisant preuve d'éthique et d'intégrité dans toutes vos activités commerciales ;
- exercer un jugement éclairé et éviter tout comportement inapproprié ;
- poser des questions et demander des orientations en cas d'hésitation ou de difficulté ;
- nous informer de toute violation de la loi ou du Code de déontologie ;
- coopérer à toute enquête, le cas échéant.

En cas de doute, faites appel au bon sens et posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce éthique, conforme à la loi, approprié ?
- Est-ce conforme au Code de déontologie ?
- Est-ce que mon image, celle de mon organisation et celle d'IDA Foundation seront respectées ?
- Voudrais-je que cette histoire se retrouve dans les journaux ?
- Est-ce que demain j'assumerai ma décision ?

Si vous répondez « Non » à l'une de ces questions, reconsidérez la situation !

### 3. RELATIONS ENTRE LES PERSONNES

Nous vous demandons de créer un environnement de travail accueillant et sûr, où règne la confiance et où toutes les personnes sont traitées avec dignité et respect, car nous défendons la communication fondée sur l'ouverture et l'honnêteté et nous luttons contre la discrimination, le harcèlement et les pratiques dangereuses.

IDA Foundation s'engage en faveur de la promotion de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité. Nous vous demandons de veiller à ce que la discrimination n'ait pas sa place dans l'environnement de travail que vous offrez et que les salariés soient considérés avec dignité et traités de manière équitable sur la base de leurs capacités et de leur apport. Les pratiques et comportements discriminatoires fragilisent les compétences et le potentiel de chacun, et sont pour nous inacceptables. Nous vous demandons de vous engager à recruter, sélectionner, former, accorder des promotions et rétribuer les personnes uniquement sur la base de leur(s) mérite, expérience, qualifications, résultats et autres critères professionnels, sans discrimination et sans accorder d'importance à la race, aux croyances religieuses, à l'appartenance religieuse, à la nationalité, à l'origine sociale ou ethnique, à la couleur de peau, à l'orientation sexuelle, à l'appartenance à un syndicat, à l'identité et à l'expression de genre, à l'âge, à l'état de santé, au statut matrimonial, à l'orientation politique, au handicap physique ou mental ou à tout autre statut protégé par la loi.

Toute forme de harcèlement, qu'il s'agisse de violence physique, verbale, non verbale ou psychologique, et tout autre comportement inacceptable pouvant être considéré ou perçu comme menaçant, abusif, dégradant ou humiliant ne seront pas tolérés.

Le harcèlement sexuel, y compris toute proposition ou demande de faveurs sexuelles qui ne soit pas bienvenue, est banni, tout comme le fait qu'une décision en lien avec l'emploi d'une personne soit prise en fonction de la manière dont elle a rejeté ou accepté une proposition ou une demande de faveurs. Les paroles, actes et comportements de nature sexuelle qui contribuent à faire d'un environnement de travail un contexte intimidant, hostile ou offensant peuvent également relever du harcèlement sexuel.

IDA Foundation attend de vous que vous mettiez en place un environnement de travail sain et sûr. La santé et la sécurité des personnes que vous employez et que vous accueillez dans vos locaux sont une priorité. Le respect des règles de sécurité et la prise des précautions nécessaires pour protéger vos collaborateurs vous incombent.

Vous devez veiller à ce que la drogue et l'alcool soient bannis de l'environnement de travail. Il est interdit d'abuser de substances dont l'usage est réglementé et d'être sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances assimilées à des drogues sur le lieu de travail.

## 4. DROITS HUMAINS

IDA Foundation croit au respect des droits humains fondamentaux de chacun, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux normes fondamentales du travail définies par l'Organisation internationale du travail (OIT).

IDA Foundation respecte le droit des employés à la liberté d'association et de négociation collective, conformément aux lois et règlements applicables, sans harcèlement, ingérence, ni représailles.

IDA Foundation soutient l'abolition du travail des enfants, tel qu'il est défini par l'OIT, et ne tolère pas que l'un quelconque de ses partenaires commerciaux ait recours à cette pratique, sous quelque forme que ce soit. IDA Foundation s'appuie sur la définition de l'âge minimum d'admission à l'emploi donnée par l'OIT. En outre, les employés âgés de moins de 18 ans à leur recrutement ne doivent pas avoir à exécuter des tâches dangereuses ou qui représentent un risque pour leur santé, leur bien-être, leur sécurité, leur formation, leur éducation ou leur développement.

IDA Foundation souscrit au principe de l'emploi librement choisi et soutient la lutte contre la traite des êtres humains. IDA Foundation ne tolère aucune forme de travail forcé ou obligatoire ni aucune pratique de servitude pour dette ou de traite des êtres humains à laquelle aurait recours l'un quelconque de ses partenaires commerciaux. Fournir des services sexuels pendant la période contractuelle est interdit.

Vos salariés doivent avoir un contrat de travail, une convention d'embauche ou tout autre document écrit nécessaire. Vous n'avez pas l'autorisation de détruire, cacher ou confisquer des documents d'identité ou d'immigration et d'interdire d'y avoir accès ni faire payer des frais de recrutement à vos salariés. Si vous fournissez un hébergement ou si vous proposez une aide pour en trouver un, alors celui-ci doit répondre aux normes du pays hôte relatives à la sécurité et au logement. Si vous employez une personne qui doit être amenée dans le pays pour travailler dans le cadre de votre contrat avec IDA Foundation, vous devez prendre en charge son retour à la fin de son contrat.

## 5. ACTIVITÉS ET REGISTRES COMPTABLES

Vous devez tenir des livres et des registres comptables précis, qui reflètent de façon complète et exacte les activités commerciales que vous menez dans le respect des lois, des normes comptables et de vos contrôles internes applicables. Les factures que vous nous faites parvenir doivent contenir une brève description concise des produits et services que vous avez fournis et donner une image sincère de la nature des transactions effectuées, quelles qu'elles soient.

أنا & أنا



## 6. CONFLIT D'INTÉRÊTS

IDA Foundation attend de ses partenaires commerciaux qu'ils agissent dans son intérêt. Tout conflit d'intérêts existant ou naissant, doit être évité. Si vous pensez vous trouver face à un conflit d'intérêts, veuillez contacter votre interlocuteur IDA Foundation pour en discuter.

أنا وجميعنا

## 7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

IDA Foundation mène ses activités de manière intègre en se conformant aux lois de lutte contre la corruption, notamment le *Foreign Corrupt Practices Act* des États-Unis et le *Bribery Act* du Royaume-Uni.

IDA Foundation considère que le fait d'offrir et de recevoir des cadeaux et des divertissements peut faire partie d'une relation commerciale et relève d'une pratique sociale. C'est à vous d'évaluer le caractère raisonnable et proportionné d'un cadeau, d'un repas, d'un divertissement ou de l'hospitalité qui vous sont offerts. Vous ne pouvez pas verser de l'argent à l'un de nos salariés en sa capacité personnelle. Les membres du personnel d'IDA Foundation peuvent accepter des cadeaux lorsqu'ils sont modestes et spontanés.

IDA Foundation ne tolère aucune forme de corruption, notamment les paiements de facilitation ou les paiements officieux, que la législation locale les permette ou non. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils fassent de même. Nous nous réservons le droit de contrôler la diligence raisonnable de nos partenaires commerciaux en matière de risque, et nous ne collaborons qu'avec les partenaires commerciaux qui respectent le présent Code de déontologie.

أمانة

## 8. CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES INFORMATIONS

La protection des informations confidentielles et exclusives d'IDA Foundation, ainsi que des données personnelles, est fondamentale et contribue à préserver notre réputation. Nous gérons les informations en notre possession conformément aux lois sur le respect de la vie privée applicables. Chacun des partenaires commerciaux d'IDA Foundation est tenu de respecter, de préserver et de protéger la confidentialité de ces informations. S'il vous est permis d'utiliser des informations confidentielles ou exclusives nécessaires à l'exécution de votre mission, il vous incombe de protéger ces informations de toute diffusion abusive ou non autorisée, mauvaise utilisation ou divulgation accidentelle.

Vous vous engagez donc à :

- utiliser les informations confidentielles uniquement aux fins prévues et autorisées ;
- accéder aux données personnelles et à les utiliser uniquement aux fins et dans la limite d'une activité commerciale légitime ;
- ne pas communiquer d'informations confidentielles ou exclusives ou des données personnelles à une tierce partie sans l'autorisation d'IDA Foundation et hors du cadre d'un accord de confidentialité (en cas de doute, adressez-vous à votre interlocuteur IDA Foundation) ;
- signaler sans délai à votre interlocuteur IDA Foundation toute perte d'informations confidentielles ou de données personnelles.

Nous veillons au respect des droits de propriété intellectuelle détenus par IDA Foundation et pour lesquels IDA Foundation est titulaire d'une licence. Les actifs de propriété intellectuelle d'IDA Foundation portent sur des droits d'auteur, des brevets, des marques déposées, la conception de produits et d'emballages, des noms et des logos de marques, et la recherche et le développement. Vous vous engagez à contribuer à la protection, au maintien et à la défense des droits de propriété intellectuelle d'IDA Foundation.

## 9. LÉGISLATION RELATIVE AUX ENTENTES ET À LA CONCURRENCE

La législation relative aux ententes et à la concurrence mise en œuvre par les pays a généralement pour objet de protéger les consommateurs et de promouvoir une concurrence saine et équitable. Dans ce cadre, IDA Foundation mène ses activités de manière loyale et éthiquement responsable et attend de vous que vous fassiez de même.

أنا وجميعكم

## 10. QUALITÉ DES PRODUITS ET DES SERVICES

IDA Foundation met en œuvre un grand nombre de règles. Cependant, notre principal engagement est en faveur des personnes qui utilisent nos produits. Nous avons l'obligation morale et juridique de veiller à ce que la qualité de nos produits réponde aux normes les plus strictes en matière de sécurité. IDA Foundation est une entreprise de portée internationale ; cela signifie que nos activités doivent respecter des lois et des exigences réglementaires qui peuvent ne pas être les mêmes dans tous les pays. En cas de différence avec la législation et la réglementation locales, nous nous conformons généralement aux exigences les plus strictes. IDA Foundation attend de ses partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à ces critères de haute qualité.

إدارة الجودة

## 11. ENVIRONNEMENT

IDA Foundation mène ses activités de manière efficace et dans le respect de l'environnement afin de limiter son impact environnemental. Nous réduisons le plus possible les déchets et les émissions qui peuvent avoir un impact sur la santé humaine et l'environnement. IDA Foundation respecte les lois, règlements, orientations et normes industrielles et nous attendons le même engagement de nos partenaires commerciaux.

© 2020 IDA Foundation

## 12. BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Le blanchiment de capitaux est un processus par lequel des personnes ou des groupes essaient de dissimuler ou de masquer les revenus tirés d'activités illégales, ou de faire croire à la légitimité de leur source. IDA Foundation ne tolère, ne facilite ni ne soutient le blanchiment de capitaux. C'est pourquoi vous vous engagez à :

- suivre des procédures de diligence raisonnable adaptées afin de comprendre les activités et les antécédents de vos potentiels partenaires commerciaux, et de déterminer l'origine et la destination des transactions financières ;
- signaler toute transaction et tout incident douteux à votre interlocuteur chez IDA Foundation ;
- utiliser uniquement des virements bancaires dans le cadre de vos activités avec IDA Foundation ; noter qu'IDA Foundation n'accepte et n'effectue pas de paiement en espèces.

أنا وجميع

## 13. DOUANES ET CONTRÔLES DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Les transactions d'IDA Foundation sont soumises, à l'échelle nationale et internationale, à des mesures et à des contrôles au titre de la réglementation relative aux douanes, au commerce, aux importations et à l'exportation, et à des boycotts et des restrictions commerciales.

IDA Foundation veille à se conformer à la réglementation applicable en matière de douanes, de commerce, d'importation et d'exportation, complexe par nature et qui peut évoluer rapidement lorsque les gouvernements s'adaptent aux changements politiques et sécuritaires. Les sanctions punissant le non-respect de la réglementation peuvent être lourdes, allant de l'amende à la peine d'emprisonnement.

En tant que partenaire commercial d'IDA Foundation, vous vous engagez à :

- ✓ respecter les lois et restrictions relatives au commerce, notamment la réglementation concernant les importations et les exportations, et à mettre en œuvre les recommandations des spécialistes en la matière ;
- ✓ donner des informations précises et sincères à l'ensemble des autorités douanières, et à ne jamais faire de fausse déclaration dans le but de contourner une restriction commerciale ou la réglementation en matière d'importations et d'exportations ;
- ✓ veiller à obtenir toutes les autorisations nécessaires pour les activités d'importation et d'exportation ;
- ✓ accorder une attention particulière à l'exportation de biens pouvant être utilisés à des fins militaires ou nucléaires, ou destinés à des forces armées ou à un gouvernement, et faire de même pour les produits susceptibles d'être utilisés pour fabriquer des armes biologiques ou bactériologiques ou des stupéfiants, ou pour se livrer à des actes de torture ;
- ✓ garder à l'esprit que de multiples systèmes de contrôle et de sanctions en matière de commerce peuvent être applicables, étant donné la nature internationale de nos activités (en cas de doute, veuillez contacter votre interlocuteur) ;
- ✓ veiller, dans le cadre des activités que vous réalisez pour le compte d'IDA Foundation, à ce que les entités avec lesquelles vous collaborez ne figurent pas sur les listes des personnes et entités faisant l'objet de sanctions établies par les Nations Unies, l'Union européenne et les États-Unis, ni sur les listes des personnes radiées de la Banque mondiale ou d'autres banques internationales de développement.





## 14. SIGNALEMENT D'UNE VIOLATION



Toute violation, qu'elle soit établie ou suspectée, du présent Code de déontologie, du contrat qui nous lie ou de toute loi applicable doit être signalée sans délai à votre interlocuteur chez IDA Foundation ou via un rapport en ligne à l'adresse suivante <https://www.bkms-system.com/ida-foundation>.

Nous vous invitons à nous faire part de toute question ou inquiétude relative aux activités commerciales. Nous ne prenons aucune mesure contre les personnes faisant part de leurs inquiétudes ou posant une question en toute bonne foi.

أنا وجميعنا

**Signatures:**

<b><u>Controlled Document Content Approved:</u></b>	I hereby state that I have found no errors in the contents of this controlled quality document, and thus the document is ready for release.	
Name:	<b>Bart van Osch</b> idafoundation.org\bvosch	Title:
		2021-12-27 20:48:27 (UTC+00:00)
Electronically Signed in		Timestamp

<b><u>Controlled Quality Document Authorized for Release:</u></b>	I authorize this controlled quality document for release.	
Name:	<b>Wendy Eggen</b> idafoundation.org\weggen	Title:
		2022-02-01 13:06:39 (UTC+00:00)
Electronically Signed in		Timestamp

T a d i X ^ i . o q } A G A ~ ^ & c a ^ A } A C C O O F I D E C G

